



PAR COURRIEL

Le 22 janvier 2026

Objet : Demande d'accès aux documents – Décision

V/Réf. : Contrats de publicité et de promotion

N/Réf. : BSM-2026-005693

Bonjour,

Conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après nommée « Loi sur l'accès »), nous avons traité votre demande d'accès reçue le 8 janvier 2026, laquelle se lit comme suit :

[...] J'ai consulté les informations publiées trimestriellement sur le site du gouvernement concernant les contrats de publicité et de promotion du ministère de la Justice.

[...]

Dépenses 2024

- Cartier Communication – 80 088,14 \$
Nouvelles règles en matière de grossesse pour autrui (GPA) – 19 janvier au 15 février 2024
- Cossette Média inc. – 3 171,16 \$
Campagne Internet du Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM) – 21 janvier au 1er février 2024
- Cossette Média inc. – 7 336,99 \$
Campagne Internet du Registre des ventes (RV) – 21 janvier au 1er février 2024
- Cossette Média inc. – 89 488,33 \$

Nouvelles règles en matière de grossesse pour autrui (GPA) – 9 février au 8 mars 2024

- Indeed Canada Corporation – 5 162,50 \$
Promouvoir l'emploi au ministère de la Justice – 4 avril au 6 juillet 2024
- LinkedIn Corporation – 129 190,00 \$
Promouvoir l'emploi au ministère de la Justice – 4 avril 2024 au 4 mars 2025
- Cossette Média – 5 621,30 \$
Campagne d'information sur la grossesse pour autrui (Qc et hors Qc) – 27 mai 2024
- Cossette Média inc. – 119 071,06 \$
Campagne d'information sur la grossesse pour autrui hors Québec – 1er au 22 juin 2024
- Cossette Média inc. – 307,40 \$
Offre d'emploi – action TI – 3 juillet 2024
- Cossette Média inc. – 9 995,00 \$
Campagne publicitaire pour l'Apostille – 9 juillet au 8 août 2024 [...].
- Cossette Média inc. – 5 687,23 \$
Promotion emploi – paratechnicien judiciaire – 6 septembre 2024
- Indeed Canada Corporation – 1 521,33 \$
Promouvoir l'emploi au ministère de la Justice – 1er juillet au 30 septembre 2024
- Indeed Canada Corporation – 273,51 \$
Promouvoir l'emploi au ministère de la Justice – 1er au 31 octobre 2024

Dépenses 2025

- Indeed Canada Corporation – 110,51 \$
Promouvoir l'emploi au ministère de la Justice – 1er avril au 31 mai 2025
- LinkedIn Corporation – 64 670,00 \$
Promouvoir l'emploi au ministère de la Justice – 4 avril 2025 au 4 mars 2026
- Indeed Canada Corporation – 615,88 \$
Promouvoir l'emploi au ministère de la Justice – 1er juillet au 30 septembre 2025

Pour chacune de ces dépenses, je souhaiterais savoir :

- Le ou les canaux de diffusion utilisés (presse écrite, télévision, radio, plateformes numériques, autres);
- Dans le cas des campagnes numériques, les plateformes ou médias utilisés;
- Si certaines de ces dépenses incluaient, en tout ou en partie, des campagnes réalisées avec des créateurs de contenu, influenceurs ou partenaires éditoriaux, incluant la production ou la diffusion de contenu par des tiers.
[...]

(Transcription intégrale)

Décision

Nous donnons suite à votre demande. Vous trouverez ci-joint les renseignements demandés.

Recours

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez, en vertu de la section III du chapitre IV de cette loi (articles 135 et suivants), faire une demande de révision à l'égard de cette décision en vous adressant à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la présente décision. À cet effet, vous trouverez joint à la présente le document intitulé Avis de recours.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Marie-Claude Daraiche, avocate
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

p. j. 2

AVIS DE RECOURS

RÉVISION DEVANT LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION

a) POUVOIR

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (article 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

525, boulevard René-Lévesque Est
Bureau 2.36
Québec (Québec) G1R 5S9
Tél. : 418 528-7741
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

MONTRÉAL

2045, rue Stanley
Bureau 900
Montréal (Québec) H3A 2V4
Tél. : 514 873-4196
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Télécopieur : 514 844-6170

b) MOTIFS

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un enregistrement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) DÉLAIS

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (article 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (article 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) POUVOIR

L'article 147 de la Loi sur l'accès stipule qu'une personne directement intéressée peut interjeter appel sur toute question de droit ou de compétence, devant le juge de la Cour du Québec, de la décision finale de la Commission, y compris une ordonnance de la Commission rendue au terme d'une enquête, ou, sur permission d'un juge de cette Cour, d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

b) DÉLAIS ET FRAIS

L'article 149 de la Loi sur l'accès stipule que l'appel est formé par le dépôt auprès de la Cour du Québec d'un avis à cet effet précisant les questions de droit ou de compétence qui devraient être examinées en appel.

L'avis d'appel doit être déposé au greffe de la Cour du Québec dans les 30 jours qui suivent la date de la réception de la décision finale par les parties.

c) PROCÉDURE

Selon l'article 151 de la Loi sur l'accès, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les 10 jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

Le secrétaire de la Commission transmet au greffe, pour tenir lieu de dossier conjoint, un exemplaire de la décision contestée et les pièces de la contestation.

Renseignements concernant certains contrats de publicité et de promotion

2024				
Fournisseur et montant du contrat	Description	Canaux de diffusion utilisés	Plateformes ou médias utilisés	Est-ce réalisé avec des créateurs de contenu, influenceurs ou partenaires éditoriaux
Cartier Communication 80 088,14 \$	Nouvelles règles en matière de grossesse pour autrui (GPA) – 19 janvier au 15 février 2024	N/A	N/A *Notons que les dépenses sont liées aux honoraires de production et d'accompagnement pour la création de la campagne.	N/A
Cossette Média inc. 3 171,16 \$	Campagne Internet du Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM) – 21 janvier au 1er février 2024	Plateformes numériques	-Bannières numériques (CAG Premium, sites journaux CPS) - SEM (Google).	Non
Cossette Média inc. 7 336,99 \$	Campagne Internet du Registre des ventes (RV) – 21 janvier au 1er février 2024	Plateformes numériques	-Bannières numériques (CAG Premium, sites journaux CPS, Écosystème La Presse) - SEM (Google).	Non
Cossette Média inc. 89 488,33 \$	Nouvelles règles en matière de grossesse pour autrui (GPA) – 9 février au 8 mars 2024	Radio Imprimés Plateformes numériques	-Stations commerciales (MTL, QC, Sherbrooke, Trois-Rivières, Saguenay, Ottawa-Gatineau), régionales (CJOI, CJMM-FM, CFLO-FM, CFGT, CHRL, CHVD, CKXO, CIEL-CIBM-CHOX, CJLA-FM-CHPR-FM, CHNC-CHGM, CIPC-FM) et communautaires (CFLX-FM, CFIN-FM, CKMN-FM, CFUT-FM, CFID-FM, CHOW-FM, CKAJ-FM, CKBN-FM, CHGA-FM, CHEF-FM, CJRG-FM). -Quotidiens (Journal de Montréal, Journal de Québec, Le Devoir), hebdomadaires (Le Laurentien, Avantage Gaspésien, Réveil Saguenay, Hebdo Journal, Mékinac des Cheneaux, Reflet du Lac, Journal L'Envol, Citoyen Est et Ouest, Manic, Journal Haute Cote-Nord Ouest, Nord-Cotier, Jamesien, Gaspésie Nouvelles, Chaleurs Nouvelle, Information L'Éclaireur Progrès, Beauce Média, L'Information du Nord. -Plateformes numériques : bannières sur les sites de Radio-Canada et Québecor, tablette (LaPresse+ et Le Devoir), audio (QuB, Ohdio), SEM (google).	Non
Indeed Canada Corporation 5 162,50 \$	Promouvoir l'emploi au ministère de la Justice – 4 avril au 6 juillet 2024	Plateforme numérique	Indeed	Non

LinkedIn Corporation 129 190,00 \$	Promouvoir l'emploi au ministère de la Justice – 4 avril 2024 au 4 mars 2025	Plateforme numérique	LinkedIn	Non
Cossette Média 5 621,30 \$	Campagne d'information sur la grossesse pour autrui (Qc et hors Qc) – 27 mai 2024	Plateformes numériques	-Bannières numériques (CAG Premium, Réseau Québecor, Écosystème La Presse, Réseau Coops de l'information, Radio-Canada, stations de Radio-Unie) -Tablette (LaPresse+) -Réseaux sociaux (Facebook, Instagram) -Marketing de recherche (Google)	Non
Cossette Média inc. 119 071,06 \$	Campagne d'information sur la grossesse pour autrui hors Québec – 1er au 22 juin 2024			
Cossette Média inc. 307,40 \$	Offre d'emploi : action TI – 3 juillet 2024	Plateforme numérique	Action TI (site web)	Non
Cossette Média inc. 9 995,00 \$	Campagne publicitaire pour l'Apostille – 9 juillet au 8 août 2024	Plateformes numériques	-Bannières numériques (CAG Premium, écosystème La Presse, sites Radio-Unie)) - Réseaux sociaux (LinkedIn)	Non
Cossette Média inc. 5 687,23 \$	Promotion processus de sélection pour l'emploi – paratechnicien judiciaire 6 septembre 2024	Plateformes numériques	Google (mots-clés) et Facebook (carrousel d'images commandité)	Non
Indeed Canada Corporation 1 521,33 \$	Promouvoir l'emploi au ministère de la Justice – 1er juillet au 30 septembre 2024	Plateforme numérique	Indeed	Non
Indeed Canada Corporation 273,51 \$	Promouvoir l'emploi au ministère de la Justice – 1er au 31 octobre 2024	Plateforme numérique	Indeed	Non

2025				
Fournisseur et montant du contrat	Description	Canaux de diffusion utilisés	Plateformes ou médias utilisés	Est-ce réalisé avec des créateurs de contenu, influenceurs ou partenaires éditoriaux
Indeed Canada Corporation 110,51 \$	Promouvoir l'emploi au ministère de la Justice – 1er avril au 31 mai 2025	Plateforme numérique	Indeed	Non
LinkedIn Corporation 64 670,00 \$	Promouvoir l'emploi au ministère de la Justice – 4 avril 2025 au 4 mars 2026	Plateforme numérique	LinkedIn	Non
Indeed Canada Corporation 615,88 \$	Promouvoir l'emploi au ministère de la Justice – 1er juillet au 30 septembre 2025	Plateforme numérique	Indeed	Non